

CLIOTROPHY

 SWISS

REGLEMENT TECHNIQUE 2022

Organisation/promotion :



c/o Zufferey Panigas Fiduciaire SA
Place du Scex 11
1950 SION / Suisse
Mail direction@bzconsult.ch
Tél CH ++41 79 832 23 92
Tél FR ++33 6 15 78 49 08
www.bzconsult.ch

ARTICLE 1 : GÉNÉRALITÉS

Tout ce qui n'est pas explicitement autorisé :

- dans le présent règlement
- dans la fiche d'homologation de Clio R.S. Line FIA (A-5779 extensions valables en Rally 5), hors extension uniquement valable en Rally 4.
- dans la fiche d'homologation FFSA Coupe de Marque pièces Rallye de Clio RS Line, hors extensions « CIRCUIT » version 2021.
- dans le Code Sportif International de la F.I.A. et ses annexes
- dans les Bulletins Techniques communiqués par ALPINE RACING
- dans la Nomenclature 2022 de la CLIO Rally
- dans des futurs additifs à ce règlement

EST DONC DE FACTO RIGOREUSEMENT INTERDIT

Le concurrent est seul responsable de la conformité de sa voiture.

Il est du devoir de chaque concurrent de prouver aux Commissaires Techniques et aux Commissaires Sportifs du rallye que sa voiture est en conformité avec le règlement dans son intégralité à tout moment du rallye.

Ce règlement technique, les futurs additifs à ce règlement, la nomenclature 2022 de la CLIO Rally 5 et l'ensemble des Bulletins Techniques seront disponibles sur le site Extranet de ALPINE RACING, réservé à la RENAULT Clio Rally 5.

Les modifications, amendements et/ou changements apportés au présent Règlement seront annoncés uniquement par voie d'Additifs datés et numérotés visés par la Auto Sport Suisse Sàrl.

Les listes techniques citées dans ce règlement sont disponibles sur le site de la FIA (<https://www.fia.com>).

ARTICLE 2 : RESPECT DU REGLEMENT TECHNIQUE

Ce règlement n'est pas rédigé en termes d'interdiction mais en termes d'autorisation. Il faut donc, à sa lecture, avoir toujours à l'esprit que tout ce qui n'est pas expressément autorisé est par nature rigoureusement interdit.

Les modifications permises ne doivent pas entraîner une infraction aux règlements applicables.

Des contrôles pourront être effectués par les personnes en charge de leur application à tout moment de chacun des rallyes du CLIO TROPHY SWISS 2022 afin d'assurer le respect du présent règlement (voir Article 10.3.b du Règlement Sportif 2022).

A ce titre, les commissaires techniques, officiels et représentants habilités de BZ Consult Sàrl, pourront effectuer toute opération de contrôle, de comparaison, de prélèvement ou de mesure de performance, sur tout ou partie de la voiture afin de s'assurer de sa conformité.

Le concurrent est seul responsable de la conformité de sa voiture.

ARTICLE 3 : VOITURE AUTORISÉE

3.1 - TYPE DE VOITURE AUTORISÉE

La seule voiture admissible est la **Clio R.S. Line**, conduite à gauche, voiture élaborée à partir d'une RENAULT Clio R.S.Line réservée à une utilisation en compétition et conforme au présent règlement technique.

La voiture sera vendue par le Département de pièces Compétition de ALPINE RACING, sous la référence : 9966666666

Les Clio R.S. Line Rally 5 Terre, RX, CUP 2020 et 2021 transformées avec leur kit de conversion associé pour Rally 5 asphalte, sont autorisées.

La voiture devra, à tout moment, être conforme à l'ensemble des réglementations applicables à chaque rallye, au Règlement Technique 2022 du CLIO TROPHY SWISS ainsi qu'à la Nomenclature 2022 de la CLIO Rally publiés par ALPINE RACING.

Le non-respect des bulletins techniques est considéré comme une non-conformité à ce règlement.

La coque de la Clio Rally a été homologuée par la FIA (homologation en Variante Option).

Aucune modification de la coque n'est autorisée.

3.2 – PIÈCES OBLIGATOIRES

La voiture sera livrée montée et vendue par le Département de Pièces Compétition de ALPINE RACING et/ou son distributeur BZ Consult Sàrl, Place du Scex11, 1950 Sion - Suisse.

Les pièces optionnelles vendues par le Département de Pièces Compétition de ALPINE RACING, sont autorisées en remplacement et/ou en complément des pièces fournies.

Tout remplacement d'une pièce usagée ou détériorée devra se faire uniquement par une pièce identique d'origine RENAULT ou provenant du Département Pièces Compétition ALPINE RACING.

Les pièces constituant les CLIO Rally sont représentées dans un document « nomenclature », et sont réparties en trois catégories.

L'ensemble de ces pièces doit être monté selon les prescriptions de la Nomenclature 2022 de la CLIO Rally en respectant les catégories 1, 2 et 3.

Il est fortement recommandé de faire l'acquisition des pièces autorisées auprès de BZ Consult Sàrl, Distributeur Alpine Racing pour la Suisse, qui est habilité à les commercialiser.

3.3 – PASSEPORT TECHNIQUE

Les Commissaires Techniques ALPINE RACING et/ou représentant BZ Consult Sàrl, établiront un passeport Alpine Racing de suivi pour chaque voiture inscrite au CLIO TROPHY SWISS 2022.

Celui-ci doit être présenté à chaque rallye et rester disponible à tout instant pour le Commissaire Technique ALPINE RACING ou représentant BZ Consult Sàrl.

*** Le passeport de suivi Alpine Racing vient en complément du Passeport Technique de l'ASN ***

ARTICLE 4 : POIDS

Des contrôles du poids peuvent être effectués à tout moment de chacun des rallyes du calendrier du CLIO TROPHY SWISS 2022. Le poids de la voiture devra être conforme à l'annexe J de la FIA ([article 260](#)).

Il est permis d'ajuster le poids de la voiture par un ou plusieurs lests, à condition qu'il s'agisse de blocs solides et unitaires, fixés au moyen d'outils, facilement scellables, placés sur le plancher de l'habitacle, visibles et plombés par les commissaires techniques ALPINE RACING et/ou délégués par BZ Consult Sàrl.

Si du lest est utilisé, celui-ci doit faire l'objet d'une déclaration de la part du concurrent auprès du Commissaire Technique ALPINE RACING ou délégué par BZ Consult Sàrl du rallye concerné lors des vérifications techniques préliminaires.

ARTICLE 5 : MOTEUR

5.1 - TYPE DE MOTEUR AUTORISÉE

RENAULT type H5H - Cylindrée : 1332 cm³

5.2 – MAINTENANCE DU MOTEUR RENAULT HR13

La commercialisation, et la réparation du moteur des voitures engagées dans le CLIO TROPHY SWISS 2022, sont exclusivement assurés par ALPINE RACING ou son partenaire motoriste.

Le moteur est scellé. La présence et l'état des scellés sont de la responsabilité de l'équipage (pilote et co-pilote) et du team (équipe), en pleine conformité avec le règlement sportif de la CLIO TROPHY SWISS 2022.

Tout moteur non scellé par ALPINE RACING, d'origine inconnue ou autre que celle précisée ci-dessus, ou dont un ou plusieurs scellés serai(en)t manquant(s) ne pourra en aucun cas être utilisé dans le cadre d'un rallye comptant pour la CLIO TROPHY SWISS 2022.

5.3 – CONTRÔLE DE PUISSANCE DU MOTEUR AVANT SAISON

Tout moteur utilisé sur une CLIO RALLY, participant au CLIO TROPHY SWISS 2022 devra avoir été préalablement contrôlé et scellé par ALPINE RACING.

Tous les moteurs avec scellés 2020, 2021 et 2022, pourront participer au CLIO TROPHY SWISS 2022 sans nouveau contrôle.

Les concurrents engageant une voiture au cours de la saison, dont le moteur ne serait pas équipé des scellés 2020 / 2021 / 2022, devront obligatoirement faire contrôler leur moteur, et être en possession du certificat d'approbation.

Les frais de passage au banc et de transport seront à la charge du concurrent.

Courbe de puissance de référence :

Liée à la moyenne de l'ensemble des moteurs H5H (Clio Rally) vérifié au banc de puissance de référence ALPINE RACING.

5.4 – CARTOGRAPHIE ET PLOMBAGE DU CALCULATEUR ELECTRONIQUE (ECU)

Seule la cartographie définie par ALPINE RACING pour le carburant du commerce SP98 est autorisée.

Afin de pouvoir contrôler le respect de l'utilisation de cette seule cartographie, le Commissaire Technique ALPINE RACING et/ou délégué par BZ Consult Sàrl et/ou toute personne désignée par eux, devra pouvoir, à tout moment du rallye, se connecter au calculateur électronique (ECU) de tout pilote inscrit au CLIO TROPHY SWISS 2022.

Avant le début de chaque rallye, le Commissaire Technique ALPINE RACING et/ou délégué par BZ Consult Sàrl, pourra plomber l'ensemble des calculateurs de la voiture pour certifier l'utilisation de la cartographie ALPINE RACING.

Le refus d'un équipage ou d'un concurrent de soumettre son calculateur électronique (ECU) au contrôle d'un Commissaire Technique ALPINE RACING et/ou délégué par BZ Consult Sàrl et/ou toute personne désignée par lui (cartographie ou plombage) sera considéré comme une non-conformité technique.

5.5 – PLOMBAGE MOTEUR**5.5.a – Plombage moteur**

Avant le début de chaque rallye, un Commissaire Technique ALPINE RACING et/ou délégué par BZ Consult Sàrl, contrôlera le plombage du moteur suivant la Nomenclature CLIO Rally 2021.

5.5.b – Plombage

Toutes les voitures seront livrées avec un moteur plombé

À tout moment d'un rallye, le Commissaire Technique ALPINE RACING et/ou délégué par BZ Consult Sàrl, pourra contrôler le plombage du moteur.

Dans le cas où il serait constaté une absence d'un ou plusieurs scellés :

- **aux vérifications techniques préliminaires** : les instructions de remise en conformité, pouvant aller jusqu'au remplacement du moteur, seront communiquées au concurrent par les Commissaires Techniques ALPINE RACING et/ou délégué par BZ Consult Sàrl, et obligatoires pour pouvoir participer au rallye. Les frais de remise en conformité sont alors à la charge du concurrent.
- **durant le rallye** : l'absence de scellé(s) sera considérée comme une non-conformité technique.

La présence des scellés étant une présomption de conformité, il pourra, dans le cadre des contrôles techniques de conformité, être procédé au prélèvement du moteur à l'arrivée d'un rallye pour passage au banc de puissance, et le cas échéant au démontage immédiat du moteur pour contrôle métrologique.

5.6 – PROCÉDURES ET RÉSULTATS DES CONTRÔLES TECHNIQUES « CONTRÔLES DE PERFORMANCES »

Le concurrent qui devra subir un contrôle technique « moteur » à l'issue d'un rallye se chargera de la dépose immédiate du moteur de sa voiture et de sa remise aux Commissaires Techniques ALPINE RACING et/ou BZ Consult Sàrl.

Le moteur sera prélevé avec les éléments suivant :

- En huile. - Avec l'ECU d'origine de la voiture.
- Avec la descente de turbo et les sondes lambda d'origine du moteur.
- Avec tous les capteurs. - Propre.

Le concurrent sera convié à assister au contrôle de puissance, mais n'aura pas accès à la mesure de puissance.

NB : La présence du concurrent n'est pas obligatoire, dans ce cas aucune contestation ne pourra être émise sur le contrôle de puissance.

5.7 – RÉSULTAT DU CONTRÔLE DE PUISSANCE

Le contrôle de conformité se fera par comparaison de la courbe de puissance du moteur contrôlé à la courbe de puissance moyenne de l'ensemble des moteurs utilisés dans le cadre de la CLIO RALLY.

En cas de conformité, les résultats du contrôle seront communiqués au concurrent sans valeurs chiffrées.

Au cas où la puissance du moteur contrôlé serait supérieure à la courbe moyenne, il pourrait être procédé au démontage complet du moteur pour contrôle métrologique et visuel du moteur.

Le moteur pourra être déplombé et écarté du panel de moteur utilisable dans le cadre du CLIO TROPHY SWISS 2022.

En cas de non-conformité constatée :

Les pièces non conformes seront conservées par ALPINE RACING et/ou BZ Consult Sàrl.

5.8 – HUILE MOTEUR

L'utilisation d'une huile au grade de viscosité 40 (*selon norme API*) est obligatoire.

Tout additif est interdit.

L'huile CASTROL 5W40 EDGE Titanium est fortement recommandée.

ARTICLE 6 : CARBURANT

Le carburant utilisé doit être de l'essence du commerce SP98.

Tout mélange avec un autre carburant ou additif est interdit.

ALPINE RACING et/ou les représentants de BZ Consult Sàrl se réservent le droit de contrôler le carburant de tout concurrent à tout moment. À tout moment, la voiture doit contenir au moins 3 l de carburant pour le prélèvement d'échantillons. La présence dans le réservoir d'une quantité de carburant inférieure à trois litres sera considérée comme une non-conformité technique.

Une prise de prélèvement de carburant est montée sur la partie basse pression du circuit d'essence. Pendant toute la durée d'un rallye, chaque concurrent devra en permanence avoir dans sa voiture un tuyau de vidange (pouvant être couplé à la prise de prélèvement de carburant) à disposition.

Les prélèvements seront effectués de la façon suivante :
Trois prélèvements de 1 litre chacun seront effectués dans trois conteneurs métalliques neufs.
Echantillon n°1 : 1 conteneur pour le laboratoire d'analyse
Echantillon n°2 : 1 conteneur pour le concurrent
Echantillon n°3 : 1 conteneur pour contre-expertise conservé par les organisateurs.

Les conteneurs seront identifiés et scellés par les Commissaires Techniques ALPINE RACING et/ou délégués par BZ Consult Sàrl, en présence du concurrent ou de son représentant.

Aucune contestation ne pourra être retenue sur l'origine, le transport ou la conservation des échantillons n°1 et n°3.

ARTICLE 7 : SCELLÉS

Le moteur et le turbo seront obligatoirement scellés en permanence (voir article 5).

Des éléments supplémentaires pourront être scellés à tout moment d'un rallye.

Ces scellés devront rester intacts jusqu'à l'autorisation des Commissaires Techniques ALPINE RACING et/ou délégués par BZ Consult Sàrl de les retirer.

L'état des scellés est de la responsabilité du concurrent. Leur absence ou détérioration entraînera obligatoirement la non-conformité technique de la voiture.

La présence des scellés n'est qu'une présomption de conformité. Dans le cadre des contrôles techniques de conformité, il pourra donc être procédé au démontage complet des pièces scellées et en cas de non-conformité constatée, la présence des scellés ne pourra pas être utilisée comme argument de défense.

ARTICLE 8 : GARNITURE DE PROTECTION

Aux endroits où le corps des occupants pourrait entrer en contact avec l'armature de sécurité, une garniture ignifugeante doit être utilisée comme protection.

Tous les tubes de l'armature identifiés sur le dessin Figure1 et tous les renforts de toit doivent être équipés de garnitures conformes à la norme FIA 8857-2001 type A (voir liste technique n°23).

Chaque garniture doit être fixée de façon telle qu'elle ne soit pas mobile par rapport au tube.

Cette garniture n'est pas obligatoire dans le cas où :

- le corps des occupants est déjà protégé par les sièges [par l'intermédiaire des oreilles et des retours latéraux au niveau des cuisses],
- elle est en interférence avec les mains du pilote sur le volant au niveau du renfort du montant de pare-brise (Figure 1 – repéré en noir) :

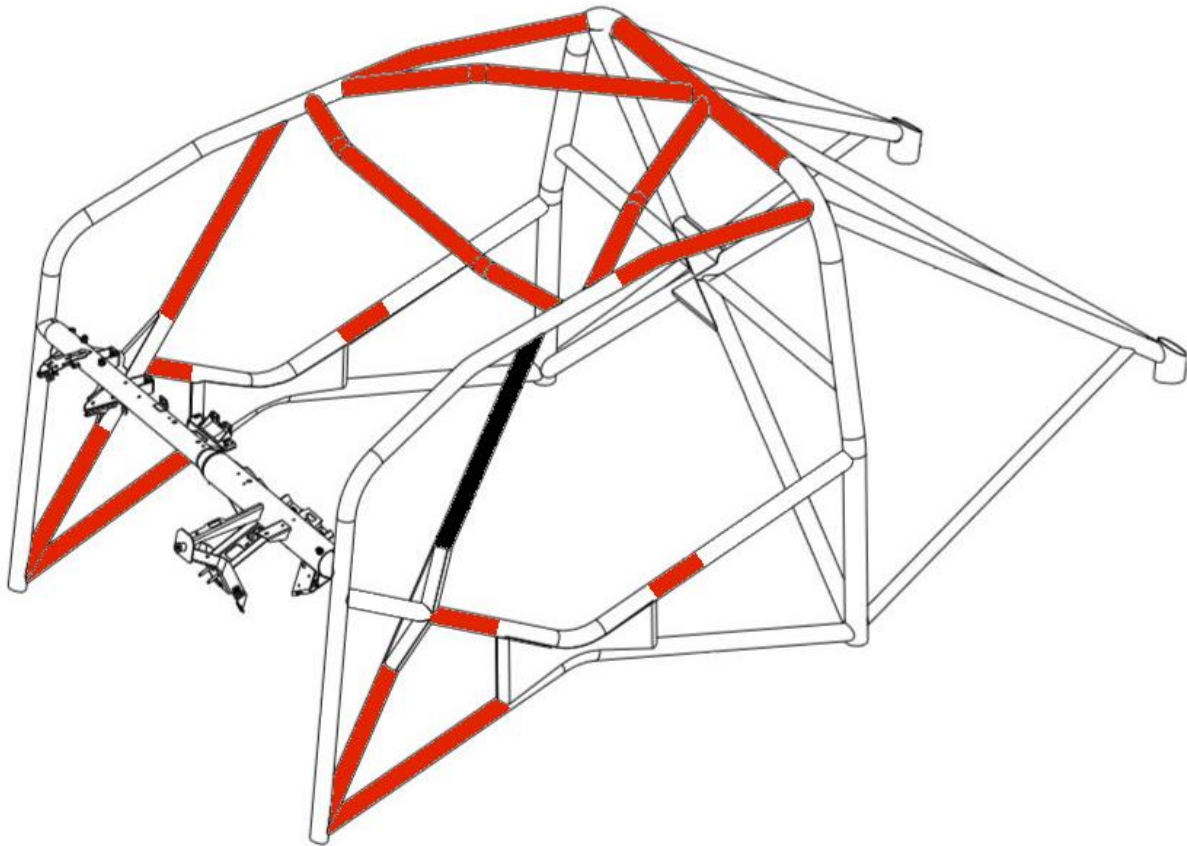


Figure 1 : Emplacements de la garniture d'arceau

ARTICLE 9 : EXTINCTEUR

Les extincteurs installés conformes à la liste technique n°52 devront être obligatoirement armés à partir des vérifications techniques préliminaires jusqu'à la sortie du Parc Fermé d'arrivée. En cas de non-respect : Voir Article 4.8 du règlement standard des rallyes

Chaque extincteur conforme à la liste technique n°52 comporte une notice de montage indiquant le nombre de buses dans l'habitacle et le compartiment moteur.

Il est obligatoire de respecter la répartition des buses de la notice de montage.

Les informations suivantes doivent figurer visiblement sur chaque extincteur :

- capacité,
- type de produit extincteur,
- poids ou volume du produit extincteur,
- date de vérification de l'extincteur, qui ne doit pas être de plus de deux années après la date de remplissage ou après celle de la dernière vérification.

Un extincteur dont les informations précitées ne seraient pas lisibles sera refusé.

ARTICLE 10 : PNEUMATIQUES

Leur utilisation est soumise au respect total de la réglementation en vigueur de l'Autorité Sportive Nationale de l'épreuve sauf sur les points ci-dessous. En cas de divergence, le texte le plus restrictif prévaudra.

Les voitures seront obligatoirement équipées de pneumatiques de marque MICHELIN, fournisseur officiel du CLIO TROPHY SWISS 2022, pour toutes les épreuves du calendrier du CLIO TROPHY SWISS 2022.

Les types/dimensions de pneumatiques MICHELIN, connectés ou non, autorisés sont :

<u>Dimension</u>	<u>Type de gomme</u>
• 19/60 - 16	Pilot Sport R11
• 19/60 - 16	Pilot Sport R21
• 19/60 - 16	Pilot Sport R31
• 19/60 - 16	Pilot Sport A MW1

Le panachage et le retailage sont autorisés selon réglementation technique de l'épreuve concernée pour les pneumatiques de type Pilot Sport R11 – R21 – R31. Le retailage des pneumatiques de type Pilot Sport A MW1 est interdit mais il peut être panaché avec les R11 – R21 – R31.

Tout traitement chimique et/ou mécanique des pneumatiques est interdit.

Les pneumatiques MICHELIN autorisés pour participer au CLIO TROPHY SWISS 2022 sont uniquement et exclusivement ceux vendus par BZ Consult Sàrl – c/o Zufferey Panigas Fiduciaire SA – Place du Scex 11 – 1950 SION / Suisse, distributeur de la gamme rallye MICHELIN MOTORSPORT en Suisse ou par S.A.S BZ Consult France.

Il est autorisé l'utilisation, uniquement pour les équipages ayant roulé en 2022 au volant d'une Clio V Rally5, au maximum 10 (dix) pneumatiques neufs ou d'occasion de type R11 – R21 – R31 et 5 (cinq) pneumatiques de type A MW1, acquis précédemment auprès de BZ Consult Sàrl ou S.A.S BZ Consult Sàrl par le pilote concerné exclusivement. Ces pneumatiques devront être présentés pour marquage par le pilote à l'organisateur du CLIO TROPHY SWISS 2022 lors de sa première participation à une manche du calendrier du CLIO TROPHY SWISS 2022. Toutes dérogations à ce point de règlement, notamment pour un pilote ayant roulé dans un autre trophée réservé aux Clio Rally5 mis en œuvre avec le soutien d'Alpine Racing en 2021, doit faire l'objet d'une demande à BZ Consult Sàrl qui peut, à sa convenance, l'accorder ou non.

Tous les pneumatiques vendus par le représentant MICHELIN MOTORSPORT pour participer au CLIO TROPHY SWISS 2021 bénéficient d'un marquage. Charge aux participants de veiller à ce que ce marquage, permettant l'identification de l'origine du pneumatique utilisé, soit en permanence bien présent et lisible sur les pneumatiques qu'il utilise. En cas d'absence ou d'illisibilité de ce marquage sur un pneumatique lors des contrôles, le pneumatique sera considéré comme non conforme et fera l'objet de sanctions sportives.

Il devra être possible de vérifier le type de gomme utilisé, pour ce faire il est INTERDIT de masquer le type de gomme utilisé

Il n'y a pas de limitation du nombre de pneumatiques utilisé par épreuve autre que celle qui serait imposée par l'organisateur de l'épreuve du calendrier concernée.

En cas de conditions hivernales, et sous l'approbation du règlement particulier de l'épreuve concernée, les pneus de la gamme compétition 'neige' MICHELIN seront autorisés à la condition exclusive que les fournisseurs agréés

puissent en assurer la livraison à l'intégralité des participants. Un avenant précisant l'utilisation et le type de pneus neige autorisés sera publié le cas échéant lors de l'épreuve concernée par BZ Consult Sàrl.

Les pneumatiques équipés de systèmes anti-crevaison (ATS ou autres) sont interdits.

Toute infraction à cet article sera considérée comme une non-conformité technique.

L'équipement du « Michelin Tract Connect » dans les véhicules des participants au CLIO TROPHY SWISS 2021 est fortement recommandé mais pas obligatoire. Il est un support précieux pour l'optimisation des performances que nous encourageons vivement à utiliser.

ARTICLE 11 : INTERPRÉTATION DU REGLEMENT

Ce Règlement technique est rédigé en français uniquement.

Le texte final de ce règlement technique et de la nomenclature CLIO Rally 2021 et suivant, est le texte français qui sera utilisé en cas de controverse sur son interprétation.

ARTICLE 12 : ANNEXES ET AVENANTS

Des annexes et avenants au présent Règlement technique peuvent être adoptés et publiés en tout temps sous réserves qu'ils soient validés par Auto Sport Suisse Sàrl.

Sion, le 6 avril 2022

L'organisateur-promoteur
BZ Consult Sàrl


BZ Consult Sàrl
Brice Zufferey
Administrateur
1951 Sion